



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 23 février 2023

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Informations relatives au préavis n° 12/2021, aménagements aéroportuaires sur Aéroport I, dégivrage des avions sur le tarmac et hangar à véhicules

Pour faire suite à deux questions posées par les Commissions de gestion et des Finances, la Municipalité informe des éléments suivants relatifs à la non installation de l'abri à véhicule et le blocage, par l'OFAC et l'OFEV, du système de dégivrage sur Aéroport.

Tout d'abord, si le besoin d'un abri à véhicule reste entier, la réalisation du projet a changé. En effet, deux éléments nouveaux sont apparus après le vote du préavis. D'une part, le blocage provisoire de toute approbation des plans a été décidé par l'OFAC en raison des retards sur la procédure de compensation écologique du toit solaire du bâtiment Payerne Airport (voir point ci-dessous), qui retarde ce projet provisoire de manière significative. D'autre part, plusieurs projets immobiliers ont progressé entretemps et laissent entrevoir une solution d'abri à véhicules intégrée à ces bâtiments.

Vu la perspective d'une telle solution définitive, décision a été prise de ne pas lancer le projet d'abri à véhicules provisoire pour éviter des investissements qui ne pourraient pas être amortis sur une durée suffisamment longue. L'abri en excellent état, qui avait pu être repris pour Fr. 1.— à Armasuisse à condition qu'il soit déplacé au plus vite, est stocké dans l'intermédiaire par l'entreprise Stephan SA à Givisier. Il pourrait être réaffecté par la Commune à une autre utilisation, ou alors revendu en couvrant les frais, sans bénéfice.

Ensuite, l'offre d'un service de dégivrage en hiver est un atout indispensable au développement des activités aéroportuaires civiles. Un tel service est disponible depuis l'hiver 2021 - 2022 et a permis d'accroître les mouvements et de fidéliser les usagers. Actuellement, il est réalisé dans des conditions provisoires agréées par l'OFAC. Le préavis vise à adapter les infrastructures du tarmac pour faciliter la récupération des fluides de dégivrage excédentaires, une tâche qui est actuellement assez laborieuse sous conditions provisoires.

Comme prévu dans le préavis au chapitre 2.1.2, le dossier d'adaptation des infrastructures a été soumis à l'OFAC pour approbation. Contre toute attente, l'OFAC

a décidé de suspendre toute approbation de plans tant que les exigences de compensation écologique de l'OFAC/OFEV ne sont pas satisfaites. Il s'agit principalement de la compensation écologique des surfaces du toit des hangars d'Anura, qui étaient initialement prévues en prairie écologique (comptant en compensation), mais ensuite remplacées par une installation photovoltaïque sur tout le toit (sauf la partie appartenant à la Commune).

Un groupe de travail réunissant la Commune (propriétaire des terrains), la Coreb (exploitante pour l'OFAC), swiss aeropole SA (autorité aéroportuaire) et Anura (propriétaire du toit concerné) œuvre à résoudre ce différend, pour débloquer le processus d'approbation de plans par l'OFAC.

2. Etat de la situation des préavis n^{os} 03/2020 Construction d'un bâtiment multifonctionnel public et privé « En Guillermaux » avec parking souterrain, aménagement d'un parc et d'un espace public, assainissement et mise en valeur de la Tour et de la Muraille des Rammes et 09/2022 Réalisation des travaux de revitalisation de la Broye en milieu urbain, secteur Guillermaux et demande de crédit complémentaire pour l'équipement du futur parc public et du parking extérieur public

Pour rappel, les deux préavis traitent quatre réalisations liées dans le même secteur mais dont les travaux et la destination sont très différents.

2.1 Bâtiment multifonctionnel avec salle communale

Ce bâtiment réalisé par la société Promco est presque terminé. La salle communale de deux cents places est exploitée depuis octobre 2022. Les travaux d'infrastructures sont également terminés. Les Remparts ont été restaurés, par contre les travaux de la Tour des Rammes et de la cuisine militaire sont encore en cours de réalisation. Les aménagements extérieurs pourront se faire une fois l'hiver terminé.

2.2 Réalisation d'un parking souterrain privé

Ce parking souterrain est également réalisé par la société Promco. Lors du démarrage des terrassements, le Canton est intervenu afin d'effectuer des sondages archéologiques, cette décision découlant d'une modification de la loi courant 2022. Depuis quatre mois, le chantier est à l'arrêt dans l'attente des nouvelles directives cantonales pour la poursuite des terrassements, ceci malgré plusieurs interventions de notre part. En conséquence, la réalisation de ce parking souterrain et du futur parking communal extérieur a pris environ 6 mois de retard.

2.3 Travaux de revitalisation de la Broye

Ce chantier communal a aussi pris du retard en raison des fouilles archéologiques dans les berges, toutefois, il a pu reprendre son cours. A cause du risque des crues et des dangers que cela pouvait engendrer, le chantier a été mis en pause en décembre 2022 et janvier 2023. Depuis, les travaux dans le lit de la Broye ont repris. Il y a lieu de prévoir un retard d'environ 2 à 3 mois pour cette partie du processus de réalisation.

2.4 Parc public et espace pour les piétons

Ce projet pourra être mis en chantier lorsque les travaux des aménagements extérieurs du bâtiment du parking souterrain et du parking extérieur adjacent ainsi que les travaux de revitalisation de la Broye seront terminés. Pour l'instant, nous avons un retard d'environ 6 mois pour cette partie.

Malheureusement, nous ne sommes pas maîtres de ces différents retards engendrés par des événements extérieurs et imprévisibles. Nous restons persuadés que le résultat final sera de qualité et que cette mutation de tout un quartier en espace public sans voiture sera une amélioration de la qualité de vie pour notre population.

3. Bouclement du préavis n° 17/1997 : Gymnase intercantonal de la Broye, du préavis n° 03/2003 : Aménagement et équipement du quartier de la Blancherie et du Gymnase intercantonal de la Broye et du préavis n° 02/2006 : Vente de terrains du quartier de la Blancherie

Dans le cadre du préavis n° 17/1997, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 5'206'000.— pour l'acquisition de la partie du terrain de la Blancherie qui ne serait pas occupée par le futur gymnase mais qui était prévue pour la valorisation, à savoir la construction de logements de part et d'autre du futur gymnase, ainsi que Fr. 2'000'000.— afin d'entreprendre les travaux d'équipements communs et indispensables à la création du futur gymnase (frais d'étude, intérêts intercalaires, équipements des chemins et canalisations, compensé en partie par le fermage pour la mise à disposition anticipée du domaine de Planeise ainsi que le produit de la vente des terrains).

Dans le cadre du préavis n° 03/2003, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 1'000'000.— supplémentaires pour les travaux intérieurs du PPA, ainsi que Fr. 1'200'000.— pour les aménagements hors PPA, à savoir : routes, collecteurs, eau potable et éclairage public, montant dont il y avait lieu de déduire la subvention ECA ainsi que la récupération de la TVA et autorisait la Municipalité à encaisser le montant de Fr. 3'233'050.— payé par les Cantons et à utiliser ce dernier pour le financement partiel des aménagements à réaliser.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 500'000.— par un prélèvement de Fr. 400'000.— sur le fonds de réserve n° 9.280.4630 « Egouts et épuration, Travaux futurs », et par un prélèvement de Fr. 100'000.— sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eau, Travaux futurs ». Le montant total de Fr. 500'000.— a été comptabilisé.

Dans le cadre du préavis n° 02/2006, le Conseil communal octroyait un crédit complémentaire de Fr. 750'000.— afin d'entreprendre les travaux d'équipements de détails nécessaires. Le Conseil communal autorisait la Municipalité à vendre les terrains communaux de la Blancherie en tenant compte des prix de vente fixés.

L'ensemble des crédits octroyés pour ces 3 préavis est de Fr. 10'156'000.—.

L'ensemble des travaux globaux nets (subventions et participations de tiers comprises) pour ces 3 préavis s'est élevé à Fr. 9'282'577.15 et la vente des terrains réalisés pour un montant de Fr. 11'023'859.—.

Le bénéfice global représente ainsi la somme de Fr. 1'741'281.85.

Récapitulatif - bilan financier

| | Crédit accordé | Dépenses nettes (subventions et participations de tiers déduites) | Vente de terrain | Coût net |
|--|---------------------|---|---------------------|----------------------|
| Préavis n° 17/1997 Gymnase intercantonal de la Broye | 7'206'000.— | 6'378'667.75 | | 6'378'667.75 |
| Préavis n° 03/2003 Aménagement et équipement du quartier de la Blancherie et du Gymnase intercantonal de la Broye | 2'200'000.— | 2'023'838.10 | | 2'023'838.10 |
| Préavis n° 02/2006 Vente de terrains du quartier de la Blancherie | 750'000.— | 880'071.30 | 11'023'859.— | -10'143'787.70 |
| Total | 10'156'000.— | 9'282'577.15 | 11'023'859.— | -1'741'281.85 |

4. Boucllement du préavis n° 04/2017 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie au centre du village de Corges

Dans le cadre du préavis n° 04/2017, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 120'000.— (TTC) afin de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie au centre du hameau de Corges, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 115'219.75 (TTC). La récupération de la TVA, soit Fr. 8'534.85, a été encaissée. La subvention ECA de Fr. 46'237.— a directement été comptabilisée dans le compte de fonctionnement de l'exercice 2017.

La dépense nette relative à ce préavis se monte dès lors à Fr. 106'684.90.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements au 31 décembre 2022 pour un montant de Fr. 16'000.—.

5. Boucllement du préavis n° 21/2018 : Demande de crédit pour la mise en séparatif des infrastructures d'assainissement à l'impasse Mauborget

Dans le cadre du préavis n° 21/2018, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 109'000.— (TTC) afin de réaliser la mise en séparatif de l'impasse Mauborget, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 68'114.57 (TTC). La récupération de la TVA, soit Fr. 2'646.—, a été encaissée.

La dépense nette relative à ce préavis se monte dès lors à Fr. 65'468.57.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 109'000.— (TTC) dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.4630 « Egouts et épurations, Travaux futurs ». Le montant de Fr. 65'468.57 a été comptabilisé.

6. Boucllement du préavis n° 03/2019 : Remplacement de la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue de la Passerelle

Dans le cadre du préavis n° 03/2019, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 180'000.— (TTC) afin de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie à la rue de la Passerelle, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 127'577.10 (TTC). La récupération de la TVA, soit Fr. 4'473.93, a été encaissée, ainsi que la subvention ECA pour un montant de Fr. 52'533.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte dès lors à Fr. 70'570.17.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 180'000.— (TTC) dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, Travaux futurs ». Le montant de Fr. 70'570.17 a été comptabilisé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire :



C. Thöny